



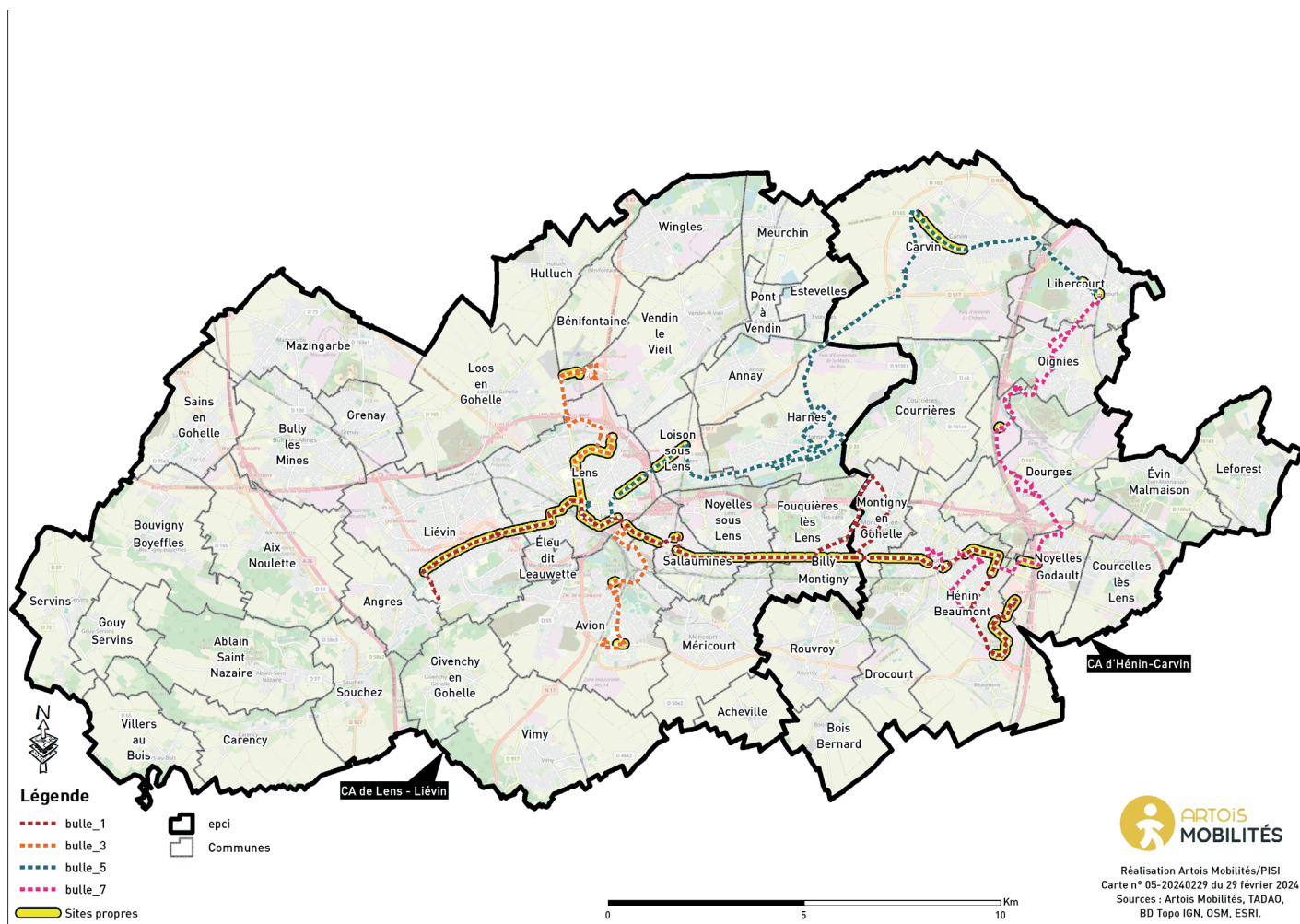
RAPPEL DE L'OBJECTIF

- Créer des axes structurants ayant des performances : attractives pour les usagers et garanties à toute heure de fonctionnement liée à la réalisation de sites propres.



INDICATEUR N°7 :

NOMBRE DE KILOMÈTRES DE SITES PROPRES - VOIES BUS DÉDIÉES





Réalisation Artois Mobilités/PISI
 Carte n° 06-20240229 du 29 février 2024
 Sources : Artois Mobilités, TADAO,
 BD Topo IGN, OSM, ESRI.

Au total 130 kilomètres de sites propres ont été aménagés par Artois Mobilités dans le cadre du projet de lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Parmi ces aménagements, on trouve des voies bidirectionnelles, unidirectionnelles, des contournements de carrefours à feux et des traversées de giratoire.

Sites propres sur l'itinéraire de la ligne :



* de voies en site propre

INDICATEUR N°8 :

NOMBRE DE CARREFOURS RÉAMÉNAGÉS EN PRIORITÉ BUS



Source : Artois Mobilités (au 1^{er} janvier 2024)

Sur le ressort territorial, il existe 194 carrefours à feux avec priorité « bus » répartis sur 27 communes. Ces dispositifs sont situés aux intersections sur le tracé des lignes de BHNS et permettent d'optimiser le temps de parcours. La Bulle 1 est la mieux dotée avec 68 carrefours aménagés. Les communes de Lens (31) et Bruay-la-Buissière (17) sont les plus équipées. La Bulle 4 ne dispose pas de ce type de dispositif.



INDICATEUR N°10 :

ÉVOLUTION DES VITESSES COMMERCIALES

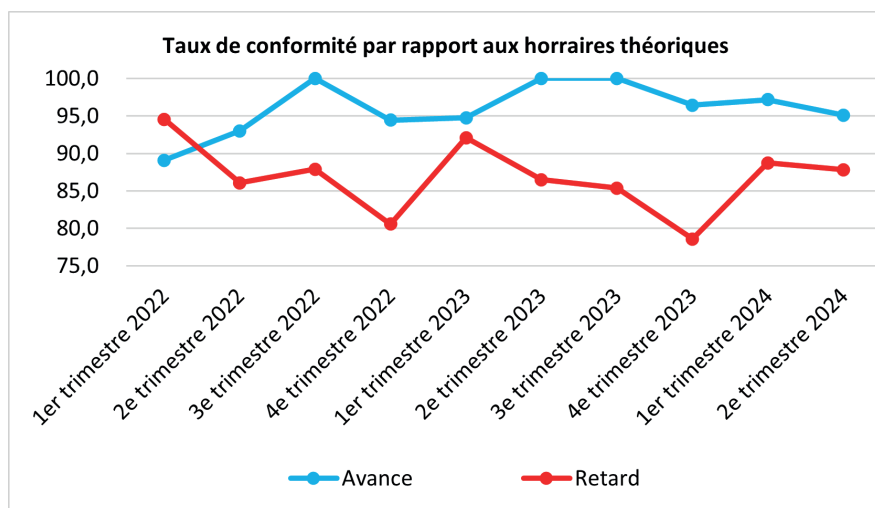


Moyenne des vitesses commerciales par lignes BHNS - source : système d'aide à l'exploitation du réseau - Artois Mobilités

Les vitesses commerciales des lignes BHNS peuvent varier en fonction de différents paramètres : longueur du tracé, présence d'aménagement ou de facilité d'insertion dans le réseau routier, trafic en heures de pointe etc. (cf. indicateur n°21).

INDICATEUR N°11 :

RÉGULARITÉ DES COURSES



La régularité des courses est évaluée par le biais de contrôles contradictoires menés sur le terrain avec les équipes du délégataire.

Le taux de conformité n'est donc pas une donnée exhaustive. Mais il permet d'établir une estimation de la régularité des courses en comparant les horaires théoriques à ceux du passage réel du véhicule.

La moyenne du taux de conformité entre le 1er semestre 2022 et 2024 est d'environ 88,5% pour les retards et 97% pour les avances.

source : Contrôle Qualité

INDICATEUR NON RENSEIGNÉ :



Données inexistantes

Indicateur n°9 : Suivi de traitement des points durs et résorption des difficultés
 Motif : On ne connaît pas de manière exhaustive le nombre de points durs. Un travail de recensement et de caractérisation de ces points durs est à mener avec le délégataire.